

Sandrine Martin-Grand

1^{ère} Vice-Présidente
en charge de l'équité territoriale
Conseillère départementale
du canton de Pont-de-Claix

Monsieur Joël Gullon
Président
Etablissement public du SCOT de la grande
région de Grenoble
44 avenue Marcelin Berthelot
38100 GRENOBLE

Grenoble, le 12 SEP. 2025

Dossier suivi par : Marie Champion
Service collectivités locales et partenariats
Contact : 04 76 00 30 21 marie.champion@isere.fr
Réf : 2025-DDEV-360

Monsieur le Président, *Cher Joël,*

Vous avez consulté le Département sur le projet de schéma de cohérence territoriale arrêté par le comité syndical du 17 juin 2025 au titre des articles L132-7 et L132-8 du Code de l'urbanisme. Je vous adresse donc l'avis du Département issu de l'analyse du dossier.

La modification simplifiée du SCoT de la grande région de Grenoble vise à intégrer les exigences nationales de sobriété foncière, en adaptant la planification locale pour réduire drastiquement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en tenant compte des besoins en logements, en développement économique et en préservation de l'environnement.

Les projets départementaux portés à connaissance de l'établissement public porteur du schéma ont bien été identifiés et seront intégrés dans la trajectoire foncière et dans la planification locale. La consommation potentielle de ces projets sera affinée au fur et à mesure de leur état d'avancement.

Le Département émet un **avis favorable** au projet de modification simplifiée du schéma de cohérence territoriale de la grande région de Grenoble.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre la délibération approuvant le schéma, ainsi que les documents en format dématérialisé (standard CNIG), à la direction du développement, qui assure le suivi de ce dossier et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Au très

Sandrine Martin-Grand